



CORONAVIRUS (COVID-19)

Modification aux modalités de transport scolaire pour la rentrée

Chers parents,

Le 30 juin, le ministère de l'Éducation faisait connaître aux centres de services scolaires les nouvelles orientations de la Santé publique concernant le transport scolaire, et ce, considérant l'amélioration considérable de la situation épidémiologique globale.

Voici quelques-unes des nouvelles conditions à respecter pour l'organisation du transport:

- *Il n'est plus nécessaire d'observer une distanciation physique d'un mètre entre les élèves dans le transport scolaire;*
- *Désormais, 2 élèves maximum pourront être assis par banquette, ce qui porte à 48 le nombre d'élèves pouvant être transportés dans le même autobus scolaire;*
 - *Privilégier la fratrie;*
 - *Les élèves devront toutefois demeurer ensemble sur la même banquette, et ce, chaque jour;*
 - *Éducation préscolaire et enseignement primaire : le port du couvre-visage à l'intérieur du véhicule est fortement recommandé;*
 - *Enseignement secondaire : le port du couvre-visage à l'intérieur du véhicule est obligatoire.*

Malgré cette avancée majeure, l'organisation du transport scolaire ne peut se faire comme en temps normal. Dans le but de réduire le plus possible les risques de contagion, la Direction de la santé publique recommande de promouvoir, notamment, certains moyens alternatifs au transport scolaire et de miser sur la conscientisation de chacun pour permettre à tous les élèves de se rendre en classe, dont notamment de faire appel à la solidarité des parents des enfants ayant droit au transport en demandant à tous ceux qui le peuvent d'assurer leur transport, dans le but de réduire le nombre d'élèves devant être transportés.

Dans le respect de ces consignes, certains services, dont l'accès aux places vacantes, pourraient être limités. De fait, il est possible que les marcheurs ne puissent plus bénéficier d'une place à bord de l'autobus. Chaque demande sera analysée à la pièce par le service du transport et le suivi sera fait comme à l'habitude à la fin août/début septembre.

...2



Puisque le nettoyage complet du véhicule est exigé entre le transport de chaque groupe d'élèves par la Direction de la santé publique, il est possible que l'horaire des écoles soit modifié pour tenir compte du temps nécessaire à la désinfection. Les écoles s'assureront de communiquer l'information aux parents de leurs élèves, le cas échéant.

La situation étant en constante évolution depuis le début de la pandémie, soyez assurés que si la Direction de la santé publique émet de nouvelles consignes d'ici la rentrée, nous vous en aviserons le plus rapidement possible.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre habituelle collaboration.

La directrice générale,



Nadine Desrosiers